

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

Séance du 24 mai 2018

Le vingt-quatre mai deux mille dix-huit à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 11 mai 2018

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, VEROLLET Guillaume, COMTE Pierre, CADOUX Suzanne, MESTRALLET Aline, DELACUVELLERIE Inès, HUGUENIN Jean-Jacques, ESQUENET Christophe

Absent excusé :

Absente pour indisponibilité : GUCHER Catherine

La séance est ouverte à 20 H 00

Présence de 3 administrés à cette séance.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance :

Mlle Elodie BROHAN est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

Le compte-rendu de la séance du 24 avril 2018 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- Délibération subventions aux associations
- Délibération adhésion AGATE (anciennement ASADAC)
- Délibération décision modificative BP communal 2018
- Délibération : PLU défense des intérêts communaux (contentieux SARL MILAN)
- Salle polyvalente :
 - o Décision sur remplacement des stores
 - o Devis remplacement porte d'entrée
 - o Devis peinture boiseries extérieures
- Devis remplacement toit du Sarto
- Questions et informations diverses

I. Délibération subventions aux associations (Délibération N°1)

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Harmonie l'union la Rochette (23 avenue François Milan -73110 La Rochette). Intervention de l'association a la cérémonie du 11 novembre : 150 €
- Mille Idées (Chez Mme Agnès GUCHER – 73110 La Rochette) - Association communale proposant diverses activités manuelles : 150€
- ARCADE (5 place Albert Rey – 73110 La Rochette) – association cantonale : 150 €
- Jeunes sapeurs-pompiers – (SDIS La Rochette) Présence lors de la cérémonie du 11 novembre : 150€

II. Délibération adhésion AGATE (anciennement ASADAC) (Délibération N°2)

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à l'AGATE (anciennement l'ASADAC) qui est un organisme d'aide à la gestion quotidienne des collectivités et au développement de projets.

Il propose de renouveler l'adhésion de la commune pour l'année 2018.

Le conseil municipal après avoir entendu Monsieur Le Maire, délibère à l'unanimité des membres présents :

- Décide de renouveler l'adhésion de la commune pour l'année 2018, pour un montant de cotisation annuelle de 192.50€.
- Autorise Le Maire à signer le bulletin d'adhésion.

III. Délibération décision modificative BP communal 2018 (Délibération N°3)

Lors du budget primitif 2018, la recette liée à l'opération 170 « Sécurisation village » de 71 000€ avait été prévue au compte 132 chapitre 041.

Or cette somme doit être inscrite au compte 132 chapitre 13 opération 170.

Le Maire propose donc la décision modificative suivante :

- **Diminution** sur le compte 132/041 opération 170 « Sécurisation village » : 71 000€
- **Augmentation** sur le compte 132/13 opération 170 « Sécurisation village » : 71 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition.

IV. Délibération : PLU défense des intérêts communaux (contentieux SARL MILAN) (Délibération N°4)

Le Maire indique avoir reçu un courrier d'un avocat concernant un recours du PLU communal. Afin d'accompagner l'ensemble du dossier le Maire propose au conseil municipal de faire appel à un avocat.

C'est pourquoi le conseil municipal délibère à l'unanimité et décide de :

- **Mandater** Maître Stéphane MILLIAND, avocat à Chambéry
- **Donner** pouvoir au Maire de contacter Maître Stéphane MILLIAND, avocat à Chambéry,
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à cette démarche.

V. Salle polyvalente

a. Décision sur remplacement des stores

Deux devis sont en cours.

b. Devis remplacement porte d'entrée

Nous sommes en attente d'un 2eme devis.

c. Devis peinture boiseries extérieures

La commune est dans l'attente du devis.

VI. Devis remplacement toit du Sarto

Le maire indique avoir reçu un devis de la SAMSE concernant la réfection du toit du Sarto.

Ce devis s'élève à 1233.08€ HT (1479.70€ TTC).

Il indique également qu'un arrêté de subvention a été accordé à hauteur de 2448€.

Une réactualisation du devis sera demandée avec des gouttières en zinc au lieu de gouttières en inox.

VII. Questions et informations diverses

a. Salle polyvalente

La réception des travaux de la salle polyvalente est prévue le samedi 2 juin 2018 à 17h00 avec l'entreprise A a Z et les élus.

b. Fleurissement

La livraison des fleurs est prévue le lundi 28 mai 2018. L'agent technique sera en charge de fleurir la commune.

c. Lotissement

Les actes rectificatifs relatifs à la TVA ont été signés le 23 mai 2018 auprès du notaire.

Dès réception des actes, les écritures comptables devront être reprises, après échange avec la trésorerie de la Rochette.

d. Containers (délibération N°5)

Les containers restants lors de la 2eme commande ont tous été distribués. Les élus ont donc décidé que des containers supplémentaires (4 containers dans un premier temps) seront commandés et mis à la disposition des habitants qui en auront besoin.

Le tarif du container de 180 litres en 2 roues a évolué.

En 2017 le tarif était de 25€50 HT (30.60€ TTC) comme indiqué dans la délibération N° 11 du 11/04/2017. A ce jour le prix est de 26€00 HT (31.20€ TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** la commande de 4 bacs supplémentaires
- **Autorise** le Maire à émettre les titres correspondants aux commandes des usagers au vue des bons de commandes

e. Manifestations

Les dates des prochaines animations sont les suivantes :

- 02/06 : fête des mères et pères
- 28/07 : ciné plein air
- 06/10 : veillées de Belledonne

f. Rencontre avec la population

Dans le cadre du projet de sécurisation du village, la commune organise deux rencontres sur les deux sites impactés en 2018. Les rendez-vous se dérouleront le samedi 9 juin 2018 comme suit :

- 9h00 voirie communale N°3 « Rue du Mollaret »
- 10h30 Aménagement de la place Novel Catin

La réunion préparatoire du conseil municipal est fixée au jeudi 7 juin 2018 à 20h00.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 28 juin 2018 à 20h00.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21H00.

Le Maire

Jean-Claude MESTRALLET



